

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Band: 1 (1887)

Artikel: Proverbes héraldiques et sentences nobiliaires

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789665>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Proverbes héraldiques et Sentences nobiliaires

Tout ce que nous pouvons découvrir dans des publications étrangères, concernant l'héraldique et la sigillographie suisses, sera publié ou résumé dans les Archives - Dans son intéressant Almanach héraldique (1884) Monsieur le Chevalier de Crollanza publie une série de proverbes héraldiques et sentences nobiliaires; parmi ceux-ci nous trouvons les suivants, se rapportant à des familles des Pays de Vaud et de Fribourg.

Vanité de Senarclens.
 Solitique de Cerjat.
 Piété de Chandieu.
 Noblesse d'Estavayer.
 Hauteur du cœur de Singins.
 Amitié de Gumoens.
 Mesnage des Loys.
 Gravité de Maillandoz.
 Accortise de Martine.
 Naïveté de Mestral-Payerne.
 Bonté de Pèsmes.
 Générosité de Praroman.
 Simplicité de Roverea.
 Jugement de Sacconay.
 Sagesse de Signeux.
 Prudence de Tavel.
 Antiquité de Blonay.
 Parenté de Tojzay.
 Richesse de Mestral-Aruzens.

Couleurs neuchâtelaises

Plusieurs de nos lecteurs ayant exprimé le vœu d'obtenir des indications pour la confection de drapeaux, en vue des fêtes de chant et d'agriculture, nous donnons à la page suivante, fig. 58 à 62, des dessins et renseignements qui, nous l'espérons, seront suffisants.

La Rédaction.